



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	15
votants	15

OBJET :

Contrat de prêt à taux
0 avec le Département
de la Haute-Garonne

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le 12 MARS 2021

ID : 031-213102247-20210311-DEL_2021_01_02-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-01-02

L'an deux mille vingt et un, le onze mars, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 4 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, Mme FOURMENT, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD, M. SOULIE

Absents excusés :

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-05-02 validant le plan de financement du projet de rénovation des bâtiments et du matériel industriel de la cuisine centrale,

Vu la proposition du Département en date du 10 décembre 2020 de réaliser un prêt à taux 0 pour un montant maximum de 61 447,02 € sur 8 ans,

Vu la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le contrat de prêt à taux 0 proposé par le Département pour un montant maximum de 61 447,02 € sur une durée de 8 ans, enregistré en Préfecture le 13 janvier 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **Prévoit et inscrit** les crédits correspondant au budget primitif 2021 du CHAL.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Patrick SAULNERON


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>